

Protéger le bien public Télé- Québec

**Mémoire de la CSQ sur le document
de consultation du Groupe de travail
chargé de l'examen de Télé-Québec**

Par la Centrale des syndicats du Québec

Octobre 2004

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente environ 170 000 membres, dont plus de 100 000 font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 13 fédérations qui regroupent environ 250 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.).

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien) de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire et des communications.

De plus, la CSQ compte en ses rangs 69 % de femmes et 25 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Présentation de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) s'intéresse au devenir de Télé-Québec depuis ses débuts. Nous avons toujours réitéré notre appui à la mission éducative et culturelle de cette chaîne et à son rôle de programmateur, de producteur et de diffuseur d'émissions de qualité pour le plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois. La CSQ est la plus importante centrale syndicale qui représente le personnel des services publics, notamment les réalisatrices et les réalisateurs de Télé-Québec ainsi que les employées et les employés des services techniques. Nos champs d'action se déploient en éducation, en santé, dans les services sociaux, dans la culture, les loisirs, l'action communautaire et les services de garde.

La démocratisation de l'éducation, l'égalité des chances et les valeurs d'entraide et de coopération sont les grands axes qui guident les interventions de la Centrale et sur lesquels nous appuyons notre argumentation en faveur du développement de Télé-Québec.

Dans la multitude des voix qui s'expriment et qui confèrent au Québec un visage hybride, la CSQ a choisi le camp des forces progressistes tournées vers le changement, mues par une volonté indéfectible de lutter contre le néolibéralisme ambiant. Les lois du marché qui nous mènent à de plus en plus de privatisation des services publics et la contestation des droits sociaux et des droits collectifs ne sont pas compatibles avec l'orientation de notre Centrale.

Nous œuvrons pour la démocratie sociale et, à ce titre, nous sommes confiants dans la capacité de Télé-Québec de veiller à ce que ce service public ne soit pas pollué par les effets pervers du marché ni par d'autres forces du même type. Former des citoyens critiques, participer avec l'école à une mission éducatrice, permettre aux jeunes de la relève de s'exprimer, donner toute sa place aux arts et aux lettres, favoriser l'émergence de débats publics, se poser en contre-pouvoir aux pouvoirs dominants, voilà une perspective audacieuse et novatrice pour une télévision publique.

Le mandat du groupe de travail

Le dernier budget du ministre des Finances a, encore une fois, frappé de plein fouet Télé-Québec. La chaîne publique devra absorber une nouvelle diminution du financement public à hauteur de 8 %, soit près de cinq millions de dollars, pour l'année 2004-2005. Cette nouvelle compression a eu comme effet de mettre fin aux contrats de dizaines de contractuels en juin dernier. Par contre, le même budget a accordé dix millions de dollars en crédits aux producteurs privés.

C'est sur cette trame de fond que nous avons réfléchi aux éléments présentés dans le document de consultation du Groupe de travail chargé de l'examen de Télé-Québec.

Depuis la création de la Société en 1968, son existence a été remise en cause lors de divers examens périodiques et, chaque fois, la nécessité de maintenir une télévision publique québécoise s'est imposée. Le groupe de travail doit donc préciser la mission et le mandat de la Société et se demander comment, à partir des fonds publics qui lui sont attribués et des autres revenus qu'elle produit, elle peut le mieux servir la population québécoise dans le contexte actuel de l'industrie de la télédiffusion.

Lors de l'annonce de la création du groupe de travail, le 17 juin 2004, la ministre de la Culture et des Communications définissait ainsi le mandat général du groupe : « ...s'assurer de l'adéquation des activités de Télé-Québec avec sa mission éducative et culturelle, en passant en revue l'ensemble de ses processus d'affaires et de ses modes d'organisation. Dans le nouveau contexte créé par l'évolution technique, réglementaire et économique de l'environnement télévisuel, cette réflexion prendra notamment en compte le rôle de Télé-Québec comme promoteur de l'identité québécoise, reflet des réalités régionales à l'écran et des communautés culturelles, ainsi que sa capacité d'établir des partenariats public-privé¹. »

La CSQ se réjouit que le mandat du groupe de travail n'ait pas pour but de remettre en question l'existence de Télé-Québec. Cela s'inscrit en continuité des orientations prises au fil des années. Toutefois, nous aimerions souligner une absence de taille dans le document de consultation.

Le chapitre sur le contexte général présente un survol des multiples remises en question à l'égard de Télé-Québec depuis sa création. En entrevue au journal *Le Devoir*, le président de votre groupe de travail disait ceci : « Il est normal que tous les dix ans, on revoie le rôle de la télévision publique². ». Nous acquiesçons à cette procédure, mais il aurait été intéressant que le document souligne aussi les travaux menés en 1998 par le Comité de reconnaissance du caractère éducatif de la programmation et ceux de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale qui avait formulé un ensemble de recommandations dans son rapport final d'octobre 2002. La CSQ considère que ces éléments auraient dû être pris en compte, particulièrement les travaux menés par les députés de l'Assemblée nationale auxquels l'actuelle ministre Line Beauchamp avait participé. Cela aurait eu le mérite d'éviter de reposer pour la nième fois les mêmes constats, les mêmes enjeux et de proposer, encore une fois, des pistes rejetées à maintes reprises.

¹ Groupe de travail chargé de l'examen de Télé-Québec, *Document de consultation*, septembre 2004, p. 12.

² Paul Cauchon, « Pas question de privatiser Télé-Québec », *Le Devoir*, 9 juillet 2004. p. A 8.

En fait, l'impression qui se dégage à la lecture de ce document de consultation est la suivante : le ton à donner aux changements est déjà là. En effet, si l'avenir de Télé-Québec n'est pas remis en cause, aucune garantie ne nous est fournie que le groupe de travail défendra le caractère public de la Société. C'est donc par cette question que nous allons amorcer ce mémoire.

L'avenir de Télé-Québec ou la modernisation de l'État ?

Parmi les axes d'étude du groupe de travail, la question du financement occupe une place importante. Les éléments soumis à l'évaluation ont de quoi nous inquiéter, d'autant plus que les propositions doivent se situer dans l'actuel cadre budgétaire³. Et fait à noter : pour plusieurs, ces éléments ne sont pas nouveaux. Au contraire, ils reviennent inlassablement chaque fois que la télévision nationale est soumise à l'examen.

Cette fois-ci, il y a lieu de se demander si c'est vraiment l'avenir de Télé-Québec qui est en jeu ou si ce groupe de travail est à remplir le mandat de « modernisation de l'État » commandé par la présidente du Conseil du trésor. L'analyse des questions qui sous-tendent l'examen des organismes de l'État est la suivante⁴ :

- Le besoin qui a donné naissance à cet organisme se manifeste-t-il encore avec autant d'acuité ?
- S'agit-il d'une structure permanente à laquelle le gouvernement ne fait appel que de façon ponctuelle ?
- L'organisme serait-il plus efficace s'il était intégré à d'autres organismes dont les missions se recoupent ?
- En quoi les activités de cet organisme causent-elles un impact notable sur l'efficacité des politiques publiques et la qualité des services aux citoyens ?

Quant aux objectifs poursuivis par cette réévaluation, ils sont au nombre de quatre :

- réviser la pertinence du mandat des organismes, compte tenu de l'évolution des besoins pour lesquels ils avaient été créés ;
- simplifier l'organisation gouvernementale, lorsqu'il est possible de transférer, d'intégrer ou de fusionner des organismes dont les services sont jugés essentiels ;
- accroître la performance des organismes maintenus, en introduisant de nouveaux modes d'organisation ;
- améliorer la qualité et l'accessibilité des services.

³ *Ibid.*, p. A8.

⁴ Québec, *Modernisation de l'État, Début de l'examen et de l'évaluation des organismes gouvernementaux : les 60 premiers organismes connus*, Cabinet de la présidente du Conseil du trésor, 30 juin 2004.

Malgré le fait que Télé-Québec ne figure pas dans la liste des 60 organismes à l'étude cette année, force est de constater la concordance des objectifs poursuivis dans les deux cas. Car la télévision publique est dans la mire du Conseil du trésor pour la deuxième vague de modernisation, comme le signale le Plan de modernisation 2004-2007. C'est dans ce document que se dessinent les véritables intentions gouvernementales : « Le gouvernement souhaite proposer de nouvelles façons de faire, permettant à la télévision publique québécoise de jouer son rôle éducatif et culturel. Télé-Québec doit mieux circonscrire son rôle dans la promotion de l'identité du Québec et dans le développement des régions, tout en augmentant sa capacité à développer des partenariats public-privé⁵. »

Protéger le bien public Télé-Québec

Le Groupe de travail doit prendre en compte la capacité pour Télé-Québec « d'établir des partenariats public-privé ». L'idée des partenariats n'est pas nouvelle. Le Rapport Fortier, en 1996, demandait explicitement de revoir les modes d'organisation de la Société en fonction d'un partenariat avec d'autres intervenants, tels la Télé-Université, les médias communautaires **et l'entreprise privée** .

Depuis ses débuts, Télé-Québec subit des pressions constantes pour externaliser ses services de production d'émissions. Au fil des années, les gouvernements ont abdicqué sur le caractère public de Télé-Québec et ont utilisé le prétexte de la crise des finances publiques pour imposer des compressions budgétaires successives. Ces dernières ont poussé Télé-Québec à privatiser sa production d'émissions tout en restant un diffuseur public :

Aujourd'hui, la télévision publique doit faire largement appel au secteur privé et aux organismes subventionnaires fédéraux ou autres pour la majeure partie du financement de ses émissions.

Avant 1996, Télé-Québec ne confiait pas plus de 20 % de ses activités de production au secteur privé. La chaîne est devenue, depuis, un acteur essentiel de l'industrie audiovisuelle : elle confie maintenant près de 80 %⁶ de sa production d'émissions à des producteurs québécois indépendants, ce qui est sans comparaison avec les autres télédiffuseurs. Pour l'année 2000-2001, par exemple, selon les documents déposés par chaque chaîne auprès du CRTC, cet investissement était de l'ordre de 8 % pour Radio-Canada, 18 % pour TVA et 27 % pour TQS. Entre 1999 et 2004, les montants versés à ces différentes catégories de créateurs et de techniciens à l'initiative de Télé-Québec représentent des dizaines de millions de dollars⁷.

⁵ Québec, *Moderniser l'État, Pour des services de qualité aux citoyens*, Plan de modernisation 2004-2007, mai 2004.

⁶ Le document du groupe de travail parle de 70 %.

⁷ [<http://www.telequebec.qc.ca/apropos/enfancejeunesse.asp>].

Cette situation présentée devant la Commission de la culture l'avait amenée à écrire : « Télé-Québec joue maintenant un rôle important dans le soutien au secteur de la production audiovisuelle indépendante. Lors de la dernière année financière, c'est près de 19 millions de dollars⁸ que la chaîne a dépensés pour la réalisation de ses émissions par des producteurs indépendants, soit autant que la société Radio-Canada et plus que les diffuseurs généralistes privés. Ce montant représente près de 70 % de ses coûts de grille⁹. » Cette dérive, présente depuis des années, amène la CSQ à poser la question suivante : Est-ce la vocation de Télé-Québec de financer la production indépendante ?

Les effets pervers d'une telle stratégie avaient été énoncés par la Commission de la culture :

La concurrence accrue qui existe sur le marché depuis quelques années à la suite, notamment, de l'arrivée de nombreuses chaînes spécialisées, exerce des pressions à la hausse sur les coûts de production des émissions produites par sous-traitance. C'est le cas en ce qui concerne les droits de télédiffusion auprès des producteurs privés. Il en est de même en ce qui a trait à la mise que les sociétés de télédiffusion soumissionnaires doivent verser pour avoir accès aux fonds fédéraux. En effet, des changements récents dans les règles de fonctionnement du Fonds canadien de télévision et de Téléfilm Canada, notamment, auraient eu pour effet d'exercer des pressions à la hausse sur la part de financement que doivent assumer les sociétés de télédiffusion soumissionnaires en vue d'obtenir leurs licences de production.

Et de poursuivre : « Cette hausse des coûts de production, dans un contexte de plafonnement de la subvention de base récurrente de Télé-Québec ne ferait que rendre plus difficile la gestion de la société¹⁰. »

Il convient ici de souligner que pour utiliser les sommes accordées par le Fonds canadien de télévision, la chaîne publique doit financer des émissions qui seront plus tard financées par le Fonds. Si cela n'est pas fait, les sommes du Fonds sont perdues l'année suivante. Cela ressemble étrangement au syndrome Hygrade : « Plus vous versez de l'argent à même votre budget d'exploitation, plus vous recevez d'argent du Fonds fédéral. Plus vous recevez de l'argent du fédéral, plus vous pourrez augmenter la production d'émissions. » Cette situation est complètement ridicule.

En conséquence, la CSQ considère qu'il faut mettre un frein à la privatisation de la production des émissions de Télé-Québec. Au lieu de lorgner vers les partenariats

⁸ En 2003, ce fut 19,6 millions de dollars.

⁹ Commission de la culture, Mandat de surveillance d'organisme, Télé-Québec, *Rapport final*, octobre 2002, p. 3.

¹⁰ *Ibid.* p. 3.

public-privé (PPP), le gouvernement du Québec aurait tout intérêt à s'engager dans la négociation de nouvelles règles régissant le Fonds canadien de télévision et Téléfilm Canada. Cela permettrait à notre télévision publique d'avoir accès à un financement récurrent stable, d'établir une grille horaire autonome et de restaurer la production interne. Cela peut sembler utopique, mais c'est une question fondamentale. D'autres enjeux font l'objet d'ententes avec le gouvernement fédéral et ses institutions. Il s'agit d'avoir la conviction politique d'entreprendre ces négociations.

Cette négociation est d'autant plus pertinente que la mise en œuvre de partenariats public-privé au Québec constitue une réponse aux exigences des accords commerciaux internationaux, notamment l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). En d'autres mots, la stratégie d'un PPP n'est en aucune façon une réponse aux difficultés budgétaires du gouvernement québécois et encore moins une manière de nous conformer au respect et à la promotion de la diversité culturelle.

En effet, la règle d'application de l'AGCS est la suivante¹¹ : sous réserve de l'article 1.3, l'Accord ne contient aucune exclusion pour les services publics ou pour protéger l'autorité réglementaire gouvernementale associée aux systèmes de services publics. Il traite les fournisseurs de services publics et privés comme des égaux. De même, l'Accord considère les fournisseurs de services à but lucratif et sans but lucratif comme identiques¹².

Le terme *service* inclut tout service dans tout secteur à l'exception des services fournis dans l'exercice de l'autorité gouvernementale :

Un *service* fourni dans l'exercice de l'autorité gouvernementale signifie tout service qui n'est offert ni sur une base commerciale ni en compétition avec un ou plusieurs fournisseurs de services. Pour qu'un service soit exclu, les deux critères doivent s'appliquer. Si le fournisseur est en compétition sans offrir le service sur une base commerciale, ce service n'est pas exclu des règles de l'AGCS¹³.

Télé-Québec n'est pas un service fourni dans l'exercice de l'autorité gouvernementale. Il a des concurrents commerciaux et il est en compétition avec ceux-ci. Son unicité réside dans ses missions éducative, culturelle et d'information qui sont totalement différentes des réseaux privés. Au rythme où Télé-Québec se voit forcer de recourir aux producteurs privés pour réaliser ses émissions de

¹¹ Nous vous suggérons pour plus de détails, de consulter le document suivant : CSQ, *Partenariat public-privé ou Protection du patrimoine public*, Mémoire présenté à la Commission des finances publiques lors des auditions publiques sur le projet de loi n° 61 *Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec*, septembre 2004.

¹² Gottlieb et Pearso, *GATS Impact on Education in Canada*, 2001.

¹³ Véronique Brouillette et Nicole Fortin, *La mondialisation néolibérale et l'enseignement supérieur*. Note de recherche 51, Centrale des syndicats du Québec, janvier 2004, Montréal, p. 41.

télévision, son caractère public et ses missions fondamentales deviennent de plus en plus compromis. Dans un tel contexte, comment le gouvernement du Québec pourra-t-il justifier le maintien du financement public d'une chaîne de télévision publique ?

Certes les critères qui définissent les services font actuellement l'objet de vifs débats à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Toutefois, ces mécanismes sont révélateurs de l'importance des changements que peut entraîner l'introduction de partenariats public-privé. En modifiant le statut d'un service public pour l'offrir à la concurrence par le biais des PPP, comme il en est question avec Télé-Québec, le gouvernement sera obligé d'assujettir ce service aux normes de l'AGCS.

À l'heure où se mènent d'importants débats en vue d'arriver à la signature d'une Convention sur la diversité culturelle, ce détour par l'AGCS doit guider la réflexion de votre groupe de travail. Comme le signale judicieusement le ministère de la Culture et des Communications sur son site Internet :

Les enjeux de la diversité culturelle mondiale peuvent se résumer ainsi : l'évolution du cadre normatif du commerce international, qui forme pour ainsi dire l'ossature de la mondialisation économique, tend de plus en plus à remettre en cause le rôle de soutien que jouent actuellement les États et les gouvernements en matière de culture au profit des populations qu'ils représentent. L'abandon de ce rôle, qui se concrétise actuellement par des politiques culturelles et diverses mesures de soutien à la culture, entraînerait l'application des seules règles du marché au secteur culturel. Cette situation serait synonyme d'une homogénéisation des cultures au profit d'un modèle culturel unique, fondée sur une logique purement économique et commerciale qui exclurait l'expression des cultures "moins rentables" ou ne disposant plus des ressources et des mécanismes de soutien nécessaires à leur expression.

Cette menace n'est perceptible que dans la mesure où on considère que la culture n'est pas une simple marchandise. Or, le gouvernement du Québec considère que les biens et services culturels jouent un rôle déterminant, au Québec comme ailleurs, à l'égard de l'identité des peuples, de la cohésion nécessaire à toute société, de la vie démocratique, et même, de plus en plus, du développement économique lui-même. Car il ne s'agit pas de nier que les biens et services culturels puissent être l'objet de commerce, il s'agit de faire reconnaître qu'ils ne peuvent être soumis aux règles usuelles du commerce¹⁴.

Une visite sur le site gouvernemental permettra de constater que la radio-télévision est un des éléments que tend à préserver une future *Convention internationale sur la diversité culturelle*. Il convient dès lors que cette protection soit celle qui guide les

¹⁴ [<http://www.mcc.gouv.qc.ca/international/diversite-culturelle/enjeux.html#texte>].

travaux du groupe de travail et que rien dans les recommandations ne vienne remettre en question le rôle de soutien de l'État québécois à sa télévision publique. En d'autres mots, il faut inscrire l'avenir de la télévision publique québécoise dans l'optique de la Convention. C'est une simple question de cohérence politique.

En conséquence, la CSQ recommande au groupe de travail de recommander à la ministre de la Culture et des Communications :

- 1. De mettre un frein à la privatisation de la production des émissions de Télé-Québec ;**
- 2. De s'engager dans la négociation de nouvelles règles régissant le Fonds canadien de télévision et Téléfilm Canada devant permettre aux diffuseurs d'avoir accès au financement ;**
- 3. De privilégier la mise en place de partenariats fondés sur la réalisation de projets dont le montage financier accorde une large place au financement public tout en préservant l'autonomie des équipes de réalisation.**

L'autre télévision : la vitrine du Québec

« Une télévision publique, c'est un outil culturel, un levier culturel : ses choix de programmation permettent d'enrichir la société québécoise et de donner accès à des paroles, des pratiques, des artistes, des débats qui ont peu accès aux ondes. Que ses cotes d'écoute ne soient pas celles de *Star Académie* n'a rien à voir avec son importance¹⁵. »

La Centrale des syndicats du Québec partage cette manière de concevoir la fonction de la télévision publique dans notre société. C'est pourquoi nous croyons que pour réussir, cela suppose qu'elle dispose de locaux, d'équipements et d'un nombre suffisant de personnes à la réalisation et à la technique lui permettant de concevoir et de réaliser des émissions culturelles. Actuellement, les dernières compressions financières ont comme effet d'augmenter le nombre de studios et d'équipements loués à des firmes privées, et cela, pour accroître la part des revenus autonomes.

Dans un tel contexte, on peut se demander si l'abandon de la production maison de certaines émissions n'aura pas pour effet de diluer la qualité générale du produit et de désintéresser le public. Actuellement, Télé-Québec jouit d'une notoriété qui dépasse le succès d'estime. Sa récolte de Gémeaux témoigne de ses succès. Au fil des ans, ses artisanes et ses artisans ont produit des dizaines d'émissions d'affaires publiques qui ont grandement contribué à nourrir les citoyennes et les citoyens d'analyses, d'informations, de questionnements sur les grands enjeux :

¹⁵ Paul Cauchon, « Télé-Québec : la mort à petit feu ? », *Le Devoir*, 5 avril 2004, p. B7.

soirées électorales, dossiers régionaux, débats nationaux, grandes questions internationales.

C'est à cause de la chaîne publique québécoise que des dramatiques relatant des moments phares de notre histoire ou des personnages souvent plus grands que nature sont réalisées et diffusées. Elle est incontestablement une fenêtre pour des artistes qui n'ont pas été moulés au bercail de *Star Académie*.

C'est aussi là que des comédiennes et des comédiens du Québec profitent de la chance d'interpréter des rôles qui prennent leur essence dans ce que nous sommes, c'est-à-dire « pluriels ». Comme le disait Franco Nuovo : « La télévision publique est celle qui débroussaille, celle qui fait ce que les autres ne font pas, celle qui expérimente et qui, très souvent, lance les tendances. Elle crée les barèmes, installe les normes. » Cette richesse collective doit être non seulement préservée, mais appuyée encore plus. Télé-Québec doit avoir les moyens de ses ambitions culturelles.

Il serait intéressant pour le groupe de travail de jeter un regard sur les règles qui prévalent dans les télévisions publiques en ce qui concerne leur contenu culturel. À titre d'exemple, en France, il faut diffuser annuellement un minimum de quinze spectacles lyriques, chorégraphiques ou dramatiques ; diffuser des émissions régulières consacrées à l'expression littéraire, à l'histoire, au cinéma et aux arts plastiques et diffuser un minimum de deux heures par mois d'émissions à caractère musical¹⁶. Ou encore, l'exemple finlandais où la télévision publique est garante de l'évolution du documentaire de création. Cela donne envie de rêver.

La CSQ croit que si des partenariats doivent être développés pour la production interne d'émissions, il faudrait explorer plus à fond l'idée de privilégier les coproductions de dramatiques, de documentaires ou d'émissions de variétés avec les autres chaînes publiques de langue française. En d'autres mots pourquoi ne pas explorer les montages financiers publics avec des partenaires qui partagent le même rêve : faire de la télévision publique un incontournable en matière de promotion des arts et des lettres.

Si des partenariats doivent être développés, la CSQ suggère de s'associer aux communautés autochtones pour la réalisation d'émissions qui ouvriraient la voie de leur richesse culturelle ? Si des partenariats sont à envisager, la CSQ en appelle aux autres ministères que ceux de l'Éducation ou de la Famille pour ouvrir encore plus notre télévision publique à la diversité ethnique ? Nous pensons ici au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, à tout ce qui permettra d'apporter à Télé-Québec l'oxygène nécessaire à la croissance de la production artistique au Québec. Ces partenariats devraient toutefois être balisés

¹⁶ Télévision publique, plus tatillon que ses homologues, le CRTC?
[<http://www.cem.ulaval.ca/observAUTRES-r%8Eglement.html>].

étroitement et fondés sur un rapport de confiance et d'autonomie pour les créatrices et les créateurs de Télé-Québec.

La télévision publique, c'« est d'abord et avant tout un espace de liberté, de réflexion, d'éducation et de promotion de la culture¹⁷ ». C'est l'ouverture aux autres. C'est à la télévision publique que nous devons d'avoir accès à des débats, à une information diversifiée, à des droits de parole qui permettent aux citoyennes et aux citoyens de se forger une opinion en dehors du discours uniforme des organes de presse privés. À cet égard, nous croyons que Télé-Québec a intérêt à affirmer et à développer sa personnalité en affaires publiques. Aujourd'hui, le Québec manque cruellement d'une véritable émission de débats publics comme Droit de parole l'a été pendant 25 ans.

Finalement, il convient de souligner que la multiplicité des interventions culturelles de Télé-Québec est méconnue du grand public. La vitrine que ce dernier connaît est surtout celle reproduite par le petit écran. Pourtant, le rayonnement culturel de notre chaîne publique est plus large que cela. Que l'on songe au travail de développement de contenus de langue française sur l'autoroute de l'information, au partenariat avec la chaîne ARTE, avec l'Équipe Spectra pour la production et la diffusion de spectacles ou, encore, à l'offre télévisuelle sur Internet et les multiples liens qui s'y trouvent.

La richesse de la production de Télé-Québec doit être préservée. Il est injuste de décoder dans le document de travail que ces émissions seront auscultées à l'aune de ce que font les chaînes concurrentes en matière d'information, de documentaires, d'affaires publiques et d'émissions de services. Encore là, c'est le préjugé du « privé peut faire mieux et à moindre coût » qui risque de prévaloir. À trop vouloir privilégier le « beau, bon, pas cher », on risque de niveler par le bas la programmation de notre télévision publique québécoise, l'expérience de la télévision de Radio-Canada parlant par elle-même. Pire, à vouloir transférer la production publique à des boîtes privées, nous courrons le risque que ces boîtes soient achetées par des multinationales étrangères, sans assises dans ce qui fait notre spécificité, et, qu'en conséquence, ce soit la création culturelle qui nous échappe en devenant uniformisée selon des standards qui ne sont pas les nôtres.

En conséquence, la CSQ recommande :

- 4. D'accentuer le mandat culturel de Télé-Québec par l'introduction de règles plaçant la télévision publique à l'abri des compressions financières ;**
- 5. D'étudier la possibilité d'accentuer les partenariats avec les chaînes de télévision publiques francophones, les ministères québécois et les communautés autochtones.**

¹⁷ Anne-Marie Dussault lors du lancement de Sauvons Télé-Québec en mai 2004.

Démocratiser les connaissances

Télé-Québec joue un rôle important dans la société québécoise sur le plan du développement d'émissions d'information et de formation, que celles-ci s'effectuent par des activités éducatives informelles ou formelles. Dans un univers médiatique aux prises avec un seuil élevé de concentration, l'existence d'une chaîne éducative des diktats du marché est stratégique.

À ce chapitre, la chaîne publique doit préserver dans sa grille horaire la présentation d'émissions jeunesse, dont les contenus éducatifs sont très souvent complémentaires aux interventions faites dans les centres de la petite enfance ou encore en milieu scolaire. Cette place privilégiée est d'autant plus importante que plusieurs régions du Québec souffrent d'un manque tragique d'infrastructures culturelles permettant aux jeunes d'avoir accès à un plus vaste éventail de productions culturelles ou à des bibliothèques.

Plus encore, même si la télévision ne produit pas de valeurs, elle les reproduit, les accentue ou les critique. En conséquence, Télé-Québec doit résister aux sirènes des cotes d'écoute et développer encore plus un modèle de télévision responsable qui contribue au développement de valeurs telles la solidarité, la paix, l'équité, la tolérance, l'entraide et la coopération.

En matière de formation continue, Télé-Québec a démontré par le passé sa capacité à produire des émissions intéressantes qui atteignent des objectifs d'éducation populaire et de formation continue. Elle a su mailler les dramatiques à caractère éducatif à des émissions permettant d'aborder des questions sociales, économiques et politiques sous forme de tables rondes, d'entrevues ou encore en faisant appel aux réactions du public.

Les jeunes qui sortent aujourd'hui des écoles n'ont pas terminé une fois pour toutes leur parcours de formation. Ils savent qu'ils devront se recycler pour changer d'emploi, aller chercher une seconde formation pour être plus polyvalents sur le marché du travail, mettre à jour leurs connaissances en raison de multiples changements technologiques et de la multiplication des nouvelles connaissances. Ils lorgneront donc vers les divers outils de savoir et lieux de formation. L'expérience acquise par Télé-Québec en matière d'éducation la place au premier rang des institutions vouées à la démocratisation des savoirs. Ce volet doit être renforcé par des collaborations encore plus étroites avec les grands réseaux de l'éducation pour la réalisation d'émissions qui s'adressent à des publics cibles.

Le portail de Télé-Québec abrite le Carrefour éducation qui doit être encore plus soutenu :

Au cours de ses quatre années d'existence, le contenu du Carrefour éducation s'est constamment enrichi et est maintenant un incontournable dont le rayonnement dépasse les frontières du Québec, pour s'étendre à la francophonie. [...] On sollicite le Carrefour éducation également pour sa capacité à diffuser de l'information et à pénétrer dans le milieu scolaire grâce à son site, son bulletin de nouvelles et sa participation active à de nombreux colloques et congrès d'ordre pédagogique. Doublant sa fréquentation tous les ans depuis son ouverture, le site a eu, au cours de la dernière année, une affluence moyenne d'environ 1 000 visiteurs par jour. Parallèlement, le nombre d'abonnés au bulletin de Carrefour est passé de 2 300 à 5 500¹⁸.

Finalement, nous aimerions reprendre une idée que nous avons développée lors des audiences publiques de 1998 alors que nous souhaitons que Télé-Québec devienne un véritable levier de formation continue auprès des adultes à la retraite.

Il y a une génération qui se prépare à partir, ne serait-ce qu'en considérant la courbe démographique. Cette génération exprime de nouveaux besoins de connaître, y compris à la retraite. Plus scolarisée, plus curieuse, plus disponible également, elle aura besoin d'instruments de connaissance. Qu'il s'agisse d'apprendre des langues, d'apprendre à voyager, d'apprendre à aider les autres, d'apprendre de nouvelles attitudes et de nouvelles habiletés, elle se tournera vers les lieux d'éducation tant formels qu'informels. Télé-Québec pourrait devenir un **véritable levier de formation continue auprès des adultes à la retraite**¹⁹.

À cet égard, la recherche de partenariats institutionnels avec les établissements d'enseignement et les institutions de recherche est à encourager. Certains ministères sont déjà mis à contribution par la signature d'ententes. Il convient d'élargir la collaboration avec d'autres ministères. Ainsi, pourquoi ne pas signer des ententes avec le ministère de l'Agriculture pour le financement de la production maison d'émissions, ou de fractions d'émissions, sur la santé et l'alimentation ou, encore, le ministère de l'Environnement ou celui du Développement économique et régional.

En conséquence la CSQ recommande :

- 6. D'accentuer le mandat éducatif de Télé-Québec ;**
- 7. De maintenir et d'accentuer la production d'émissions jeunesse et de séries d'émissions ayant pour objectifs l'éducation populaire et la formation continue ;**

¹⁸ Télé-Québec, *Rapport annuel 2002-2003*, p. 22.

¹⁹ CEQ, *Un public à reconquérir*, Mémoire sur le caractère éducatif de la programmation de Télé-Québec présenté par la Centrale de l'enseignement du Québec au Comité de reconnaissance du caractère éducatif ou de la programmation, avril 1998, p. 9.

8. De développer des partenariats institutionnels avec les établissements d'enseignement, des instituts de recherche en vue de présenter des programmes d'éducation.

Conclusion

En 1986, le rapport Gobeil recommandait de privatiser Radio-Québec. En 1991, les députés libéraux avaient demandé à Robert Bourassa de fermer Télé-Québec. Aujourd'hui, c'est à nouveau un gouvernement libéral qui jongle avec la privatisation de la télévision publique nationale. Certes, ce mot n'est pas prononcé comme tel, on parle de PPP, ce qui en bout de ligne donne le même résultat. Pire, au lendemain de la présentation du budget Séguin, les rumeurs allaient bon train concernant la vente à des intérêts privés, dont Astral.

C'est sur cette trame de fond que s'effectuent les travaux de votre groupe de travail. Aussi, avez-vous une lourde responsabilité : éviter l'étranglement de la chaîne publique qui la conduirait à devenir une coquille vide à moyen terme et condamnerait à la mort lente un service public qui revivrait privatisé. Depuis des années, les gouvernements successifs n'ont pas su contrer la concentration des médias et préserver le droit du public à une information qui échappe aux lois du marché et aux diktats des organismes qui contrôlent l'information. Aujourd'hui, s'il n'est pas possible d'enrayer cette concentration des médias, il est possible de lutter contre ses effets. Nous avons le devoir de nous assurer que le Québec conserve cet instrument qu'est Télé-Québec, une chaîne publique de télévision dont la voix proprement québécoise permettra aux Québécoises et aux Québécois de participer à tous les grands débats qui les concernent.

L'équipe de Télé-Québec veut réaliser et produire à l'interne des émissions dont les formules sont originales, audacieuses. Télé-Québec a toujours été reconnue pour ses audaces dans la forme comme dans les contenus. Des audaces de ce genre peuvent difficilement être confiées à des entreprises dont les objectifs sont le profit. Ses formules ont souvent été copiées, imitées et ont ainsi contribué de manière notable au développement de la télévision québécoise. Cette *Autre télévision* doit être développée, encouragée et stimulée. Les artistes, car les personnes qui y œuvrent sont à leur manière toutes des artistes, doivent sentir que le gouvernement du Québec adhère à ce projet.

Nous avons cherché à vous alerter sur le fait que Télé-Québec est déjà un canal de diffusion d'émissions développées par le secteur privé largement subventionné par les deniers de la population. La comparer à la télévision privée est injuste, car cette dernière est largement financée par la publicité payée par nous, les consommatrices et les consommateurs, et aussi largement par les crédits d'impôt.

Cette avenue ne doit pas être notre débat. Il faut modifier l'approche et chercher quels moyens peuvent être mis en œuvre afin de préserver ce bien public qu'est notre télévision publique. Nous avons formulé quelques pistes de réflexion qui, nous l'espérons, seront retenues par votre groupe de travail.

Il faut du courage pour résister au discours ambiant du « changement » qui nous renvoie à des années en arrière. Il faut du courage pour défendre d'une manière sans équivoque la télévision publique. Nous espérons que vous aurez ce courage.

